

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER, TENUE, LUNDI, 3 FÉVRIER 2020, À 19H30

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau
Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay
M. Luc Lachance
Mme Véronique Lachance

Absente : Mme Nadia Vallières

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Clément Fillion, maire, était aussi présente la secrétaire-trésorière, madame Francine Brochu.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte.

19-02-2020

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal du 13 janvier et 29 janvier 2020
- 5) Compte et recettes du mois de janvier 2020
- 6) **Administration :**
 - 6.1 Règlement emprunt 254-2020
 - 6.2 Programme TECQ 2019-2023
 - 6.3 États financiers 2019
 - 6.4 Programme d'aide à l'entretien réseau routier local
 - 6.5 Emploi- d'été canada 2020
 - 6.6 Déclaration d'engagement économie sociale Bellechasse

7) Rapports et ententes :

- 7.1 Rencontre Plan d'urbanisme municipal

8) Dossiers :

- 8.1 Activités loisirs 2019- transfert 545.27\$
- 8.2 Camp jour 2019

9) Correspondances :

10) Suivi MRC

11) Varia :

12) Levée de l'assemblée

3) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance

20-02-2020

4) PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER -29 JANVIER 2020

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 janvier 2020 et celui de la séance spéciale du 29 janvier soient adoptés tels que rédigés.

21-02-2020

5) COMPTES ET RECETTES DU MOIS DE JANVIER 2020

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses, au montant de 74 092.40\$ et celui des recettes au montant de 18 596.59\$ soient approuvés tels que présentés pour la période de janvier 2020.

22-02-2020

6) ADMINISTRATION

6.1 RÈGLEMENT 254-2020

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE DORCHESTER

Règlement numéro 254-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 720 000\$.

Règlement d'emprunt no 254-2020

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que des travaux de rénovations majeures du Complexe municipal sont nécessaires ;

ATTENDU que les travaux consistent en l'amélioration énergétique du bâtiment et en des rénovations intérieures,

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter le règlement 254-2020, décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de rénovation majeure du Complexe municipal.

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de rénovation intérieure et extérieure du Complexe municipal pour un montant total de 720 000 \$ réparti à l'annexe 1 du projet de règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 720 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

23-02-2020

6.2 PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de M. Jacques Bruneau

et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 2020-02-01 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La municipalité s'engage à informer le ministère des affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

24-02-2020

6.3 ÉTATS FINANCIERS 2019

Il est proposé par Mme Francine Gendreau
appuyé de M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter les états financiers de l'année 2019, tels que présentés par M. Éric Lachance, audit.

De nommer Mme Julie Roy, auditrice de Lemieux Nolet, pour la vérification des états financiers de la Municipalité de Saint-Nazaire pour l'année 2020.

25-02-2020

6.4 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 121 229\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.5 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020

La municipalité n'adhèrera pas pour cette année, au programme «Emploi-d'été canada» 2020.

26-02-2020

6.6 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS BELLECHASSE

CONSIDÉRANT que les entreprises d'économie sociale regroupent les organismes à but non lucratif à volet marchand, les coopératives et les mutuelles œuvrant dans une grande diversité de secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT que les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation et de la volonté de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services, contribuant ainsi au bien-être de leurs membres et de la collectivité;

CONSIDÉRANT que les entreprises d'économie sociale ont une gouvernance démocratique qui implique leurs membres, et qui inclut souvent leur personnel ou leur clientèle, dans le processus décisionnel;

CONSIDÉRANT que les entreprises d'économie sociale permettent de créer et maintenir des emplois localement, ainsi que pour des personnes éloignées du marché du travail, notamment par le biais de plateaux de travail;

CONSIDÉRANT que ces entreprises génèrent d'importants revenus qui demeurent dans la MRC et profitent à celle-ci;

CONSIDÉRANT que ces entreprises contribuent à assurer des services de proximité accessibles et abordables pour les Bellechassois(es);

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Par cette déclaration d'engagement, la municipalité de Saint-Nazaire reconnaît la contribution particulière de l'économie sociale au développement, à l'occupation et à la vitalité socioéconomique de son territoire.

27-02-2020

6.7 PROGRAMMATION LOISIRS BELLECHASSE

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs demande au conseil municipal de participer à la programmation loisirs Bellechasse-Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y aura 3 parutions dans la prochaine année, distribués dans tous les foyers de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu une dépense de 662\$ par année pour les coûts de ces publications et frais de poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs demande que ce montant soit défrayé par le comité des loisirs et la municipalité,

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

La municipalité accepte de payer jusqu'à concurrence de 300\$ la programmation loisirs Bellechasse-Sud. Advenant qu'il y a dépassement de coût le comité des loisirs assumera la totalité du montant excédentaire.

28-02-2020

7) RAPPORTS ET ENTENTES :

7.1 SUIVI PLAN D'URBANISME MUNICIPAL

Suite à la rencontre de mercredi, le 29 janvier aucun commentaire à rajouter dans le dossier du plan d'urbanisme.

8) DOSSIERS :

29-02-2020

8.1 ACTIVITÉS LOISIRS 2019-TRANSFERT 545.27\$

ATTENDU QUE le bilan financier présenté relatif aux activités du comité des loisirs en 2018-2019;

ATTENDU QU'un surplus financier a été généré par les activités réalisées,

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

De verser un montant de 545.27\$ sur le compte des loisirs dans le cadre des activités organisées par le comité des loisirs pour les années 2018-2019.

30-02-2020

8.2 CAMP JOUR UNIFIÉ

ATTENDU QUE la municipalité participe au Camp jour unifié Bellechasse-Sud depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la municipalité doit prendre une orientation quant à sa participation au Camp de jour unifié Bellechasse-Sud afin d'aviser les autres municipalités participantes, de sa décision;

ATTENDU QUE le comité des loisirs a pris l'initiative de réaliser un sondage l'intérêt des parents concernés à participer au Camp de jour 2020;

ATTENDU QUE selon ce sondage, un seul enfant participerait au Camp jour 2020;

ATTENDU QU'une des raisons évoquées dans le sondage pour une non participation est que la formule actuelle ne correspond plus aux attentes des familles pour diverses raisons;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs a recommandé au Conseil municipal de ne pas adhérer au Camp jour unifié Bellechasse-Sud pour 2020;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs propose d'organiser quatre activités familiales à l'été 2020 en remplacement du Camp jour unifié.

EN CONSÉQUENCES,

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'aviser les municipalités participantes du Camp jour unifié Bellechasse-Sud que la Municipalité de Saint-Nazaire de Dorchester ne participera pas au Camp jour 2020.

9) CORRESPONDANCES

9.1 DÉPÔTS DES CORRESPONDANCES SUIVANTES :

- Programme réfection des infrastructures municipales
Rénovation complexe municipal
- Travaux de remplacement du pont P-02219, 4^e rang sud
- Coups de cœur des maires 2019
- Invitation souper-bénéfice de l'APHB

10) SUIVI MRC

10.1 Le dépôt du procès-verbal de janvier du Conseil de la MRC a été déposé par courriel aux élus. Aucune question relative au procès-verbal déposé.

11) VARIA :

Aucun point à rajouter dans le varia.

31-02-2020

12) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Denis Tanguay
et résolu par les conseillers
Que l'assemblée soit levée à 20h50.

.....
Maire

.....
Secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER, TENUE, LUNDI, 2 MARS 2020, À 19H30

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau
Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay
Mme Nadia Vallières
M. Luc Lachance
Mme Véronique Lachance

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Clément Fillion, maire, était aussi présente la secrétaire-trésorière, madame Francine Brochu.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte.

32-03-2020

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal du 3 février 2020
- 5) Compte et recettes du mois de février 2020

6) Administration :

- 6.1 Résultat ouverture soumission Complexe municipal
- 6.2 Signature de registre-Question référendaire
- 6.3 Séance spéciale du Conseil municipal
- 6.4 Convocation à l'Audience 7 avril 2020
- 6.5 Abats poussières 2020-28, 000 litres
- 6.6 Buckland... une montagne de paysages
- 6.7 Achat ordinateur (2^{ième} poste)
- 6.8 Comité loisirs-Appui pour loterie
- 6.9 Loi mise en place encadrement chiens dangereux
- 6.10 Rechargement de gravier

7) Rapports et ententes :

- 7.1 Sécurité incendie-rapport annuel 2019

8) DOSSIERS :

- 8.1 Visite SQ-Restaurant-local loisirs

9) Correspondances :

10) Suivi MRC

11) Varia 3^{ème} rang Sud (fossé)
Vitesse-charrue village

12) Levée de l'assemblée

3) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance

33-03-2020

4) PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020 soit adopté tel que rédigé.

34-03-2020

5) COMPTES ET RECETTES DU MOIS DE FÉVRIER 2020

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses, au montant de 80 809.72\$ et celui des recettes au montant de 114, 924,61\$, ainsi qu'un montant de 34 533 provenant de la subvention pour les rotifix soient approuvés tels que présentés pour la période de février 2020.

6) ADMINISTRATION

6.1 RÉSULTAT OUVERTURE SOUMISSION COMPLEXE MUNICIPAL

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats de l'ouverture des soumissions pour les travaux de rénovation au bâtiment de l'enveloppe intérieure et extérieure du Complexe municipal.

Les soumissions déposées :

Action Estimation Inc.	696, 032,21\$
Dalcon Inc.	684, 046,00\$
Élite Construction	1,066,968,00\$
Les Constructions GBM inc.	685,800,00\$
Logis Beauce	665,000,00\$
Construction M.Inc.	752,400,00\$

Logis Beauce, plus bas soumissionnaire conforme.

35-03-2020

6.2 SIGNATURE DE REGISTRE-QUESTION RÉFÉRENDIAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2020 a adopté le règlement 254-2020 intitulé : Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 720,000\$ pour la réfection du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT QUE le registre sera accessible de 9h00 à 19h00, mercredi, le 4 mars 2020, au bureau de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, situé au 61A, rue principale;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, (articles 533,543 et 544), la municipalité a l'obligation de tenir un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire pour les personnes habiles à voter,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a aussi l'obligation de formuler la question référendaire pour ce scrutin référendaire

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que la question référendaire soit formulée telle quelle : **Approuvez-vous le règlement 254-2020 décrétant des dépenses en immobilisation relative à la rénovation du Complexe municipal et un emprunt de 720,000\$.**

6.3 SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente séance sera ajournée au lundi, 9 mars à 19h30 pour finaliser le règlement d'emprunt 254-2020.

6.4 CONVOCATION À L'AUDIENCE 7 AVRIL 2020

La municipalité a reçu un avis de convocation le 17 février 2020 à se présenter au Palais de Justice de Saint-Joseph, district de Beauce, dans le dossier 350-32-010375-188, demandeur M. Léonard Aubé. La municipalité va compléter le formulaire de déclaration pour valoir de témoignage (SJ-837).

36-03-2020

6.5 ABATS-POUSSIÈRES 2020 – 28 000 LITRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des propositions pour la fourniture de chlorure de calcium liquide 35% pour une quantité de 28 000 litres;

CONSIDÉRANT QUE Somavrac cc. propose un coût de produit, incluant le transport vers le lieu d'épandage de 0.36\$/ litre, pour les deux prochaines années de 0.36\$/litre,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'accepter la soumission présentée par Somavrac c.c., pour une quantité de 28 000 litres par année au coût de 0.36\$/litres, taxes en sus, pour les saisons 2020 et 2021.

37-03-2020

6.6 BUCKLAND...UNE MONTAGNE DE PAYSAGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Buckland nous a formulé une demande dans le cadre de leur activité de compétition de vélo;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à utiliser notre service incendie pour attribuer les premiers soins en cas d'accidents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire a délégué sa compétence en sécurité incendie à la Municipalité de Saint-Léon de Standon,

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'informer la Municipalité de Buckland que sa demande d'assistance du service incendie de la Municipalité de Saint-Nazaire doit être adressée à la Municipalité de Saint-Léon de Standon, gestionnaire du service inter municipale liant les deux municipalités.

38-03-2020

6.7 ACHAT ORDINATEUR (2 ième poste)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis un 2^{ième} poste ordinateur compte tenue de l'embauche de Mme Joanie Bolduc Pelchat,

;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de Mme Véronique Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'entériner l'achat d'un 2^{ième} ordinateur au coût de 2 216.97\$.

39-03-2020

6.8 COMITÉ LOISIRS-APPUI POUR LOTERIE

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Saint-Nazaire demande une résolution d'appui pour une loterie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur prévoit organiser des activités lors de la Fête du travail les 5-6 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Comité prévoit la vente de billets pour le tirage au sort d'un voyage d'une valeur de 2 200\$;

CONSIDÉRANT QUE le Comité doit demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ) pour la tenue de ce tirage,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester appui la demande formulée par le Comité des loisirs pour qu'une demande soit produite à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour un permis de vente de billets pour un tirage d'un voyage.

6.9 LOI MISE EN PLACE ENCADREMENT CHIENS DANGEREUX.

Le sujet est reporté à la prochaine séance.

6.10 RECHARGEMENT DE GRAVIER

Il est convenu qu'un appel d'offres sur invitation pour le rechargement de gravier pour une quantité d'environ 2 000 tonnes soit demandé auprès de trois entrepreneurs :

- 1) Fournier et Fils
- 2) Carrières Rive-Sud
- 3) Excavation Lafontaine

7) RAPPORTS ET ENTENTES :

40-03-2020

7.1 SÉCURITÉ INCENDIE-RAPPORT ANNUEL 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2019,

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

D'entériner le Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2019 produit par la MRC DE Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

8) DOSSIERS :

8.1 VISITE SQ – RESTAURANT –LOCAL LOISIRS

La Sûreté du Québec a effectué une visite au Restaurant dans les locaux des loisirs le 7 février 2020 concernant des canettes de bière non étiquetées. À ce jour aucune correspondance ne nous est parvenue de la part de la SQ.

9) CORRESPONDANCES

- MTQ-Étude pour vérifier la pertinence des exigences de déglacage sur l'entretien hivernale de la Route 216.
- Ville de Sainte-Catherine-Créateurs d'emploi du Québec
- Moisson Beauce
- Évaluation du scénario de 3^e lien à l'Est de Lévis et Québec
- Mobilisation des municipalités pour réduction de l'herbe à poux
- Fondation Jonction pour elle
- Tailgate-Soirée bénéfice loisirs de St-Gervais

10) SUIVI MRC

10.1 PROCÈS-VERBAL MRC 19 FÉVRIER 2020

Le dépôt du procès-verbal de février du Conseil de la MRC a été déposé par courriel aux élus municipaux.

11) VARIA :

- Fossé dans le 3^e rang Sud
- Vitesse dans le village

41-03-2020

12) AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est 20h07.

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que la présente séance soit ajournée à lundi, 9 mars à 19h30.

Reprise de la séance en ajournement tenue le 2 mars 2020 à 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau
Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay
Mme Nadia Vallières
M. Luc Lachance

Absentes : Mme Véronique Lachance

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Clément Fillion, maire, était aussi présente la secrétaire-trésorière, madame Francine Brochu.

Varia :

- Dépôt certificat : Résultat d'enregistrement des personnes habiles à voter
- Décision Conseil signature de registre
- Fiche règlement d'emprunt
- Permis bâtiment temporaire
- Circulation véhicules hors route
- Demande Équipe-animation salle du centre communautaire 12 avril 2020

42-03-2020

13) DÉPÔT CERTIFICAT : RÉSULTAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Mercredi, 4 mars 2020 avait lieu la signature de registre de 9h00 à 19h00 au 61A, rue principale à Saint-Nazaire-de-Dorchester.

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que le Conseil municipal a pris connaissance du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Saint-Nazaire-de-Dorchester

Je, Francine Brochu,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

254-2020

Numéro

ayant pour titre : Règl. numéro 254-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 720 000.\$

Que la question référendaire soit formulée telle quelle: Approuvez-vous le règlement 254-2020 décrétant des dépenses en immobilisation relative à la rénovation du Complexe municipal et un emprunt de 720 000\$.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

287

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

40

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

254-2020

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;


un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Nazaire-de-Dorchester, 61A, rue principale ce 4 mars 2020 à 19 h 05
Endroit Date Heure

Signature


Greffier ou secrétaire-trésorier

2020 03 04
année mois jour

SR-1.2 (10-10) 

Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 555 et 556

43-03-2020

14) DÉCISION CONSEIL SIGNATURE DE REGISTRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester a pris connaissance des résultats de la signature de registre.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne habile à voter s'est présentée, mercredi, 4 mars de 9h00 à 19h00,

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que le règlement 254-2020 et la fiche devant l'accompagner soit
expédiée au MAMH pour approbation.

44-03-2020

15) PERMIS BÂTIMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de M. Alain Corriveau, situé
au 7 Route 216, une demande pour installer un bâtiment temporaire
EZ, sur sa propriété;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que la Municipalité de Saint-Nazaire autorise l'installation du bâtiment
pour remiser de la machinerie.

16) CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

À la prochaine séance du Conseil un projet de règlement sera déposé
concernant la circulation des véhicules hors route. Il est demandé aux
conseillers d'évaluer les endroits les plus propices pour la circulation de
ces véhicules.

45-03-2020

**17) DEMANDE ÉQUIPE-ANIMATION SALLE DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE 12 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'Équipe d'animation pastorale veut organiser un
brunch à Pâques, le 12 avril de 11h00 à 12h30;

CONSIDÉRANT QUE les profits de cette activité seront versés à l'Église
de Saint-Nazaire de la Paroisse de Sacré-Cœur-de Jésus-en-
Bellechasse;

CONSIDÉRANT Qu'il demande que la location de la salle soit gratuite,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser l'Équipe d'animation pastorale à utiliser gratuitement la salle
du Centre communautaire le 12 avril pour un brunch.

46-03-2020

18) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers
Que l'assemblée soit levée à 19h57.

.....
Maire

.....
Secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER, TENUE, LUNDI, 6 AVRIL 2020, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE À 19H30, À HUIS CLOS.

Sont présents à cette séance à huis clos les conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau
Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay
Mme Nadia Vallières
M. Luc Lachance
Mme Véronique Lachance

Assistent également à la séance Monsieur Clément Fillion, maire, était aussi présente la secrétaire-trésorière, madame Francine Brochu.

47-04-2020

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ordre du jour
- 2) Procès-verbal du 2 et 9 mars 2020
- 3) Compte et recettes du mois de mars 2020

4) Administration :

- 4.1 Soumission rechargement gravier 2020
- 4.2 Convocation à l'Audience 7 avril 2020
- 4.3 Perceptions taxes juin-si reporté versement, intérêts?
- 4.4 Demande au MTQ-obstrué réseau d'égout
- 4.5 Approbation programme RECIM
- 4.6 Archives (destruction)
- 4.7 Octroi de contrat

5) Rapports et ententes :

6) Dossiers :

7) Correspondances :

8) Suivi MRC

9) Varia

10) Levée de l'assemblée

48-04-2020

2) PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2020 et son ajournement du 9 mars soit adopté tel que rédigé.

49-04-2020

3) COMPTES ET RECETTES DU MOIS DE MARS 2020

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses du mois de mai 2020, au montant de 87 432.29\$ et celui des recettes au montant de 115 436.47\$, soient approuvées tel que déposé.

50-04-2020

4) ADMINISTRATION

4.1 SOUMISSION RECHARGEMENT DE GRAVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour du rechargement de gravier sur les chemins municipaux pour une quantité de 2 000 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont été invités à déposer une offre avant 15 h00, le 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'un courriel a été envoyé aux trois soumissionnaires les invitant à déposer leur soumission par courriel compte tenu du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposés leur soumission sont :

Les Excavations Lafontaine :	25 156.53\$ taxes incluses
Carrières Rive-Sud :	37 021.95\$ taxes incluses

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

De retenir la soumission présentée par Les Excavations Lafontaine, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 25 156.53\$, taxes incluses.

D'aviser le soumissionnaire retenu que les travaux devront débiter au moment où le responsable des travaux publics de la municipalité l'exigera et qu'il devra s'assurer d'avoir les effectifs nécessaires pour la livraison des matériaux.

4.2 ANNULATION DE LA CONVOCATION À L'AUDIENCE 7 AVRIL

La Cour du Québec a annulé l'audience prévue en raison du Covid-19. Un nouvel avis de convocation sera transmis ultérieurement concernant le dossier de M. Léonard Aubé et la Municipalité de Saint-Nazaire.

4.3 PERCEPTION TAXES VERSEMENT JUIN- INTÉRÊTS

La décision du Conseil concernant le 2^e versement de paiement de taxe dû le 1^{er} juin est reportée à la séance de mai.

4.4 DEMANDE MTQ-BRIS RÉSEAU D'ÉGOUT

Une lettre a été adressée au Ministère des Transports relatif à un refoulement d'égout dans le sous-sol de la résidence au 117, Émile-Lachance, causé par une obstruction dans le réseau sanitaire de la municipalité.

Cette obstruction aurait été causée par des débris provenant des travaux d'asphalte de la Route 216 par le MTQ en juillet 2018.

Une réponse par courriel provenant du MTQ mentionnant qu'une collecte d'information est présentement à l'étude sur cet événement de la part du Ministère des transports et une décision sera rendue dans les meilleurs délais.

4.5 APPROBATION PROGRAMME RECIM

La Municipalité a reçu une lettre de Mme Andrée Laforest, ministre, du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation daté le 24 mars 2020 concernant le projet de rénovation du complexe municipal. Cette lettre confirme que le projet est admissible à une aide financière de 99 905\$ s'appliquant à un coût maximal de travaux admissible de 153 700\$ dans le volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipale.

51-04-2020

4.6 AUTORISATION –DESTRUCTIONS D'ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit maintenir à jour la gestion et la destruction des documents dont la conservation n'est plus requise ;

CONSIDÉRANT QUE l'identification, la préparation de la destruction des dossiers semi-actifs et inactifs exigées ont été réalisées ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée à l'entreprise Déchiquetage de Beauce pour la destruction d'une cinquantaine de boîtes de documents,

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'accepter l'offre de déchiquetage de Beauce, au coût de 7.50\$ par boîte incluses, pour le transport, la manipulation et le déchiquetage des documents à détruire. Le déchiquetage sera effectué au bureau municipal et au centre communautaire.

Un certificat de destruction sera émis par l'entreprise.

4.7 **Octroi du contrat : Rénovation complexe municipal**

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester a effectué un appel d'offres relatif à des travaux de rénovation de son complexe municipal;

Attendu que cinq soumissions ont été déposées;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Logis-Beauce inc., entrepreneur général, au montant de 665 000 \$;

Attendu que la municipalité est en attente de l'approbation de son règlement d'emprunt n° 254-2020 servant à financer ces travaux;

Attendu que la municipalité est aussi en attente de l'approbation finale de la contribution autorisée du programme TECQ, dont une partie de l'enveloppe annoncée sera affectée au paiement d'une partie de ces travaux,

En conséquence :

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

que la municipalité accorde le contrat de réalisation des travaux de rénovation de son complexe municipal à Logis-Beauce inc., entrepreneur général, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 665 000 \$, taxes incluses.

Que la signature du contrat soit conditionnelle :

1) à l'approbation du règlement d'emprunt n° 254-2020 par le MAMH;

2) à l'approbation du crédit accordé dans le cadre du programme TECQ;

Que lorsque ces conditions seront réunies, le maire et la directrice-générale soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la municipalité.

5) **RAPPORTS ET ENTENTES**

Aucun document déposé

6) **DOSSIERS**

Aucun dossier déposé

7) **CORRESPONDANCES**

Aucune correspondance pertinente

8) SUIVI MRC

8.1 PROCÈS-VERBAL MRC 18 MARS 2020

Le dépôt du procès-verbal de mars du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel.

9) VARIA :

- Vidéoconférence
- Information restaurant

53-04-2020

10) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20h00.

.....
Maire

.....
Secrétaire-trésorière